

Dossier N° : 10451336  
Démarche : Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant et les arts visuels  
Organisme : Direction générale de la création artistique (DGCA) | Sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG)

Ce dossier est **accepté**.

## Historique

Déposé le : vendredi 04 novembre 2022 15h13  
En instruction le : vendredi 04 novembre 2022 15h14  
Décision le : vendredi 04 novembre 2022 15h14

## Identité du demandeur

Email : contact@ovni-festival.com  
SIRET : 81525306700012  
SIRET du siège social : 81525306700012  
Dénomination : OVNI OBJECTIF V. NICE  
Forme juridique : Association déclarée  
Libellé NAF : Activités de soutien au spectacle vivant  
Code NAF : 9002Z  
Date de création : 24 septembre 2015  
État administratif : en activité  
Effectif (ISPF) : 1 ou 2 salariés  
Code effectif : 01  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR49815253067  
Adresse : OBJECTIF V. NICE  
11 RUE DALPOZZO  
06000 NICE  
FRANCE  
Numéro RNA : W062009288  
Titre : OVNI OBJECTIF V. NICE

Objet : valoriser l'art contemporain, arts visuels, vidéos ; organiser des expositions, événements, éditions, voyages culturels, résidences

Date de création : 24 septembre 2015

Date de publication : 3 octobre 2015

Date de déclaration : 11 février 2021

## Formulaire

### Informations préliminaires : données personnelles

#### Recueil des données personnelles

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et d'effectuer des suivis statistiques.

La déclaration de politique RGPD de la démarche est accessible dans la notice ci-dessus.

Pour en savoir plus sur la politique RGPD du portail demarches-simplifiees.fr, rendez-vous à l'adresse : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/cgu/cgu#4-traitement-des-donnees-a-caractere-personnel> (CGU, article 4).

### 1. Identification du demandeur

#### Précision

Le nom de votre structure, sa raison sociale et son numéro SIREN ont été récupérés automatiquement et joints à votre dossier.

#### Nombre de salariés

3

#### Prénom et nom du dirigeant

Odile Redolfi

### 1. Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

#### 1.1. Référent(e) au sein de la structure

##### Avez-vous désigné une personne référente sur les VHSS ?

Oui

##### Prénom et nom de la personne référente

Odile Redolfi

##### Fonction de la personne référente

Présidente

##### La personne référente a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?

Non

## 1.2. Information à destination des équipes

**Avez-vous mis en place un dispositif d'information des salariés, agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ?**

Oui

**Le règlement intérieur de l'entreprise mentionne-t-il les dispositions du code du travail relatives au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes ?**

Non

**Avez-vous communiqué auprès du personnel sur l'existence d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des salariés / agents ?**

Oui

**Sous quelle forme ?**

Sous forme orale mais également par le biais de la charte qui évoque la cellule d'écoute dédiée aux professionnel·le·s de la culture (soutien psychologique et accompagnement juridique) avec leurs coordonnées.

## 1.3. Procédure de signalement

**Avez-vous élaboré une procédure interne de signalement et de traitement des faits de VHSS ?**

Oui

**Décrivez succinctement les étapes de la procédure mise en place**

Nous avons reçu une communication explicitant la procédure interne de signalement et de traitement des faits de VHSS sous la forme d'une charte dès la prise de poste au sein de l'association.

Cette charte explicite :

1 - Comment réagir en tant que victime ?

2 - Comment réagir en tant que témoin ?

3 - Les contacts utiles

4 - Réunions d'information au sein de la structure

5 - Texte de loi

6 - Salarié.e, stagiaire, candidat.e, Vous pensez être victime de harcèlement sexuel ?

En outre, nous savons que nous pouvons parler à Odile Redolfi de toute forme de VHSS ; elle nous écoutera et ensuite nous réorientera vers la/les structures adaptées.

**Ce dispositif interne est-il mutualisé avec d'autres structures ?**

Non

## 1.4. Formations

**Formation de la personne dirigeant / représentant de la structure**

**Le représentant de la structure a-t-il suivi, dans les deux dernières années, une formation à la prévention et au traitement des VHSS ?**

Non

**Date de la formation**

Non communiqué

**Prénom et nom du représentant inscrit**

Non communiqué

**Fonction du représentant inscrit**

Non communiqué

**Formation de l'encadrement**

**Les encadrants, référents et responsables RH ont-ils suivi, dans les deux dernières années, une formation aux VHSS ?**

Non

**Nombre de personnes formées dans les deux dernières années**

0

**Nombre de personnes restant à former**

0

**Formation des équipes**

**Les équipes ont-elles été formées et sensibilisées aux VHSS ?**

Oui

**Décrivez les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure**

Tous.

Dans le cadre de l'association, 2 salariés ont été informés de l'attention toute particulière accordée par la présidente de l'association en ce qui concerne les VHSS voir CR Réunion du 1er avril 2022.

Entre temps, ces 2 salariés ont été remplacés ; les salariés actuels (+ les services civiques) ont été sensibilisés dès leur embauche.

**Combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS au sein des équipes ?**

6

**2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant plan d'action**

**Je soussigné**

Odile Redolfi

représentant la structure déclarante, m'engage à mettre en œuvre en 2022 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre le VHSS proposé par le ministère de la Culture pour le spectacle vivant et les arts visuels.

**Mesure n°1 : Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel**

Oui

**Mesure n°2 : Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS et fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées**

Oui

### **Précisions et commentaires sur les engagements pris**

Nous nous engageons :

- à être conformes aux obligations légales
- à écouter, accompagner au signalement la victime
- à rappeler à la victime les faits présents dans la charte telles que ses droits, les structures vers lesquelles se tourner, les procédures judiciaires possibles et contacts utiles
- à rappeler au témoin la manière d'agir (faire cesser - écouter - orienter - signaler)

### **Nombre de personnes de la structure à former en 2022**

1

### **Mesure n°3 : Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques**

Oui

### **Précisions et commentaires sur les engagements pris**

Nous nous engageons :

- à organiser des réunions d'information au sujet des VHSS
- à former la présidente mais aussi à former si possible le maximum de personnes au sein de l'équipe
- à informer et sensibiliser aux VHSS les artistes, prestataires, bénévoles... avec qui nous travaillons
- à mentionner les dispositions du code du travail relatives au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes au sein du règlement intérieur de l'association

### **Nombre de personnes à former en 2022**

1

### **Mesure n°4 : Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu**

Oui

### **Précisions et commentaires sur les engagements pris**

Nous nous engageons :

- à continuer à diffuser la charte et à la re-mentionner (charte et la procédure qu'elle évoque) fréquemment au sein des équipes réitérant le dispositif de signalement

### **Mesure n°5 : Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS : transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées**

Oui

### **Précisions et commentaires sur les engagements pris**

Nous nous engageons :

- à faire un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS (avec bilan détaillé de nos actions)

## Information finale

### Information importante

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.

## Messagerie

### Email automatique, vendredi 04 novembre 2022 15h13

[Votre dossier n°10451336 a bien été déposé (Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant et les arts visuels)] Bonjour, Votre dossier n° 10451336 a bien été déposé. Bonne journée, Direction générale de la création artistique (DGCA) | Sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG)

### Email automatique, vendredi 04 novembre 2022 15h14

[Votre dossier n° 10451336 a été accepté (Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant et les arts visuels)] Bonjour, Votre dossier n° 10451336 a été accepté le 04/11/2022. Vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10451336>. Bonne journée, Direction générale de la création artistique (DGCA) | Sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG)